

projets. Ce deuxième appel ouvert pourrait avoir un cadre plus restreint et prévoir deux ans de financement au maximum.

L'API nous offre l'occasion de laisser un héritage positif et durable aux résidants du Nord, aux collectivités autochtones et à tous les Canadiens. Les peuples autochtones et du Nord ont un rôle essentiel à jouer dans l'API. Même si le présent appel de propositions est de portée nationale, on incite vivement les organisations nordiques à soumettre des propositions. On cherche à favoriser la formation de partenariats intersectoriels et la collaboration dans tous les aspects du Programme du gouvernement du Canada pour l'API.

On a tenu deux ateliers multipartites où diverses personnes et organisations ont discuté des activités de formation, de communication et de vulgarisation qui pourraient avoir lieu au Canada. Le premier atelier, organisé par le Secrétariat canadien de l'API, s'est déroulé en septembre 2005 à Edmonton, et le deuxième, parrainé par la Commission canadienne des affaires polaires, s'est tenu en mars 2006 à Ottawa. Les rapports des ateliers, que l'on peut lire sur le site www.ipy-api.gc.ca, se sont avérés très utiles pour la préparation de cet appel de propositions et pourraient fournir des idées de projet aux demandeurs. Celui-ci s'appuie également sur les commentaires des membres du Comité national canadien de l'API, des organisations autochtones nordiques et des groupes de discussion régionaux formés dans le Nord.

OBJECTIFS

Les responsables du Programme du gouvernement du Canada pour l'API sont à la recherche de propositions qui contribueront à l'atteinte des objectifs suivants :

- **accroître la sensibilisation** des Canadiens et de la communauté internationale à l'égard de l'Arctique canadien, de ses résidants et des enjeux qui touchent le Nord;
- **engager un dialogue et tisser des liens** entre le Nord et le Sud du Canada et au sein même de ces régions, ainsi qu'entre le Canada et d'autres pays, afin de mieux faire comprendre l'importance des régions polaires;
- **promouvoir l'API** de même que les sciences et la recherche polaires, et communiquer le déroulement et les résultats généraux et collectifs des travaux scientifiques et de recherche menés dans le cadre de l'API et portant sur l'incidence des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que sur la santé et le bien-être dans les collectivités nordiques;
- **faire participer les enfants et les jeunes**, et plus particulièrement les jeunes du Nord, aux activités de sciences et de recherche polaires;
- donner l'occasion aux résidants du Nord, et plus particulièrement aux Autochtones, d'**acquérir, par le biais de l'expérience et de la formation**, les compétences, les techniques et les connaissances nécessaires pour effectuer des activités de recherche et de surveillance dans le Nord, pendant et après

- l'API;
- documenter et faire connaître le **savoir traditionnel** concernant les changements environnementaux dans le Nord.

TYPES DE PROJETS

Les responsables du Programme du gouvernement du Canada pour l'API sont à la recherche de propositions de projets novateurs et ingénieux en formation, communication et vulgarisation. Les exemples suivants donnent un aperçu de projets qui peuvent être envisagés :

- préparation et distribution de produits d'information (ex. : publications, ressources et matériel éducatifs, expositions, contenu Web, aides visuelles/illustrations, courts métrages, articles, etc.);
- activités et événements (ex. : activités Internet, émissions sur le Web, émissions de télévision ou de radio, concours scientifiques ou liés à l'Arctique, événements relatifs à l'API, échanges culturels, etc.);
- activités d'apprentissage (ex. : ateliers, expérience de recherche, séminaires, séances de formation, démonstrations scientifiques, présentations, instruction spécialisée, fichiers balados éducatifs, etc.) et, notamment, projets conçus pour renforcer les capacités scientifiques et de recherche dans le Nord;
- mise à l'écrit du savoir traditionnel.

Note : la communication du déroulement et des résultats des projets de recherche par les membres des équipes de projets ne s'inscrit pas dans le cadre de cet appel de propositions. Ce travail incombe plutôt aux responsables de projets, et le budget des projets en tient compte.

PUBLICS CIBLES

Les projets retenus à la suite de cet appel de propositions permettront au Programme du gouvernement du Canada pour l'API de s'adresser à un large éventail de publics, dont le grand public dans le Nord, au Canada et dans le monde entier, ainsi que des publics plus précis. Exemples : Autochtones vivant dans le Nord, enfants et jeunes, écoles et milieu de l'enseignement.

ADMISSIBILITÉ

Qui peut présenter une proposition?

Sont admissibles les organisations et particuliers canadiens, y compris :

- les groupes régionaux et communautaires (collectivités et organisations autochtones, associations et institutions communautaires);
- les établissements d'enseignement et de recherche;
- les ministères et organismes gouvernementaux (fédéraux, provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux, autochtones);
- les organisations et entreprises privées;
- les organisations non gouvernementales sans but lucratif.

LIGNES DIRECTRICES ET ÉTHIQUE

Tous les membres des équipes de projets doivent être prêts à respecter les lignes directrices applicables en matière d'éthique, les protocoles traditionnels et communautaires, les politiques et les règlements des gouvernements fédéral, territoriaux, provinciaux et autochtones (y compris ceux qui concernent l'attribution des permis, le cas échéant) ainsi que les exigences en matière de rapports établies par le Bureau du Programme canadien de l'API.

CRITÈRES POUR L'EXAMEN ET L'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

L'examen et l'évaluation des propositions de projets se feront par rapport aux critères et aux éléments décrits ci-dessous. Bien entendu, les éléments ne s'appliqueront pas tous à chaque proposition, car certains concernent expressément des projets relatifs à la formation, à la communication, à la vulgarisation ou au savoir traditionnel, ou des activités menées dans certaines régions en particulier.

1. Portée du projet

- Le projet proposé correspond-il à au moins un des objectifs énoncés dans l'appel de propositions?
- Les objectifs du projet sont-ils clairs, mesurables, gérables et utiles dans le cadre de l'API?
- Le projet entraînera-t-il des retombées à court et/ou à long terme?
- Le projet est-il novateur et ingénieux?
- Le public cible a-t-il été bien identifié?
- Comment le projet contribue-t-il à l'API?

2. Force de l'équipe

- L'équipe du projet est-elle composée de membres qui possèdent les connaissances et les compétences requises?
- Le chef du projet et les autres membres de l'équipe ont-ils l'expérience et les qualifications nécessaires pour faire un travail de qualité en respectant les délais impartis?

- L'équipe comprend-elle des résidents du Nord appelés à contribuer activement au projet?

3. Conception et réalisation du projet

- Les étapes du projet sont-elles claires et favorables à l'atteinte des objectifs fixés?
- Le projet fait-il appel convenablement au savoir traditionnel, le cas échéant?
- Les produits proposés conviennent-ils au public cible?
- Des dispositions sont-elles en place pour la distribution des produits et des éléments livrables aux publics appropriés ainsi qu'aux collectivités et aux organisations nordiques?
- Le projet tient-il compte des particularités linguistiques et culturelles?
- Une procédure est-elle prévue pour obtenir les droits de propriété intellectuelle exigés et régler les questions de protection de la vie privée, le cas échéant (ex. : autorisations pour utiliser des photos)?
- Le projet prévoit-il l'utilisation des ressources existantes et le regroupement d'activités, et évite-t-il le chevauchement des tâches?
- Le projet comprend-il des plans pour évaluer l'efficacité des activités et des produits et pour présenter des rapports à ce sujet?
- Dans le cas d'activités de formation, les participants recevront-ils une accréditation ou un agrément officiel?

4. Gestion du budget et du projet

- Le budget est-il détaillé clairement?
- Le projet proposé a-t-il un bon rapport coût-efficacité?
- Des fonds suffisants sont-ils prévus pour des activités telles que la participation des collectivités, la diffusion et la traduction des documents ainsi que la consultation?
- Le chef de projet possède-t-il les capacités nécessaires pour remplir les exigences financières et en matière de rapports liées au projet?
- L'équipe peut-elle montrer des preuves de contributions offertes par des partenaires, qu'il s'agisse de ressources financières, de l'expertise ou des contributions en nature?
- Le projet est-il réalisable compte tenu de l'échéancier proposé, du personnel prévu et des ressources demandées?

5. Partenariats et consultations

- Le projet comprend-il des plans efficaces pour consulter et faire participer les collectivités et les organisations nordiques (en ce qui concerne notamment les progrès réalisés jusqu'à maintenant)?
- L'équipe peut-elle démontrer qu'elle a examiné les forces et les capacités actuelles des collectivités nordiques en collaboration avec les organisations et les groupes concernés, et qu'elle utilisera et développera ces forces et ces capacités dans le cadre du projet proposé?

- L'équipe a-t-elle recours à des collaborations ou à des partenariats intersectoriels, par exemple, entre des organisations et des collectivités nordiques ou autochtones, des ministères et des organismes fédéraux, des membres du milieu universitaire, d'autres gouvernements et pays, des organisations non gouvernementales et des entreprises ou organisations privées?
- Des lettres d'appui ont-elles été fournies par les partenaires identifiés et les collectivités et organisations nordiques consultées?

CADRE GÉOGRAPHIQUE

Sur le plan géographique, les activités et les produits proposés doivent se concentrer dans les régions polaires. Les projets doivent être axés sur l'Arctique canadien ou avoir un lien pertinent avec lui.

Pour les besoins de cet appel de propositions, l'Arctique canadien se définit comme étant la région couvrant les trois territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut) et le nord de sept provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec et Terre-Neuve-et-Labrador). Voir la carte à ce sujet.

LETTRES D'APPUI

Les propositions devraient comprendre des lettres d'appui et d'approbation fournies par les membres de l'équipe, des collectivités ou organisations soutenant le projet proposé, des collaborateurs ou des partenaires.

Il n'est pas nécessaire que les activités proposées soient approuvées par le Comité mixte international de l'API. Le demandeur peut cependant indiquer si l'activité proposée fait partie d'un projet de l'API approuvé au niveau international en fournissant le numéro du projet. Pour plus de renseignements sur les projets approuvés au niveau international, visitez le site Web suivant : www.ipy.org.

EXAMEN DES PROPOSITIONS

Les propositions admissibles seront examinées et évaluées à la lumière des objectifs du programme et des critères établis. Des *comités d'examen pluridisciplinaires* examineront et noteront les propositions, et formuleront ensuite des recommandations sur le financement. Des résidents du Nord et des spécialistes de la communication, de la formation, de l'éducation, du savoir traditionnel et des sciences naturelles et sociales seront invités à prendre part au processus d'examen. Les projets proposés qui prévoient la tenue d'activités dans le Nord ou qui pourraient avoir des effets directs sur les résidents du Nord seront examinés par une *équipe d'examen régionale dans le Nord*

compétente. On pourrait aussi faire appel à des *pairs examinateurs de l'extérieur*.

Le processus d'examen débutera en janvier 2008. Une fois qu'il sera terminé, le comité des sous-ministres adjoints pour l'API rendra des décisions finales sur les projets. Les promoteurs des projets retenus seront avisés à compter du printemps 2008.

MONTANTS OCTROYÉS

Cet appel de propositions de projets de formation, de communication et de vulgarisation sera le principal processus du genre émis au cours du Programme du gouvernement du Canada pour l'API. Par cet appel de propositions, le gouvernement cherche à soutenir des activités et des initiatives à petite et grande échelle. Aucune limite minimale ne s'applique aux montants octroyés. Le total des sommes allouées à un projet ne peut toutefois pas dépasser 600 000 \$. Le financement total offert dans le cadre de cet appel de propositions s'élève à 5 millions de dollars.

À l'automne 2008, un appel de plus petite envergure sera lancé pour de nouveaux projets. Ce deuxième appel prévoira un financement total de 2 millions de dollars au maximum et aura un cadre plus restreint. Par ailleurs, l'échéancier du financement pourrait se limiter à un ou deux ans seulement.

Les partenariats et la collaboration, surtout si les liens ainsi créés donnent accès à d'autres sources de financement, sont encouragés. Le total du financement fédéral accordé à un projet proposé dans le cadre de cet appel de propositions pourrait être limité à un certain pourcentage maximum de l'ensemble des coûts liés au projet.

Les fonds seront versés sur une base annuelle (du 1^{er} avril au 31 mars) à l'organisation affiliée, le chef du projet ayant la responsabilité de les gérer. Ils seront transférés par le biais d'accords de contribution entre Affaires indiennes et du Nord Canada et le chef du projet. Dans le cas d'une équipe de projet qui comprend des employés d'un ministère ou d'un organisme fédéral, les fonds servant à payer les dépenses admissibles de ces membres seront transférés directement. Les fonds inutilisés dans l'un ou l'autre des exercices financiers devront être retournés à Affaires indiennes et du Nord Canada et ne pourront pas être reportés à l'exercice suivant. Des rapports sur l'avancement du projet et l'utilisation des fonds devront être soumis deux fois l'an.

ÉCHÉANCIER

Les activités proposées doivent avoir lieu entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2011. Les projets peuvent s'échelonner sur une période maximale de trois ans ou être réalisés dans une seule des trois années financières prévues à l'échéancier.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le présent appel de proposition a pour but de favoriser la réalisation de projets et d'initiatives qui respectent les objectifs en matière de formation, de communication et de vulgarisation du Programme du gouvernement du Canada pour l'API. Les projets doivent comprendre des plans clairs pour la distribution à grande échelle des produits aux Canadiens, le cas échéant. La propriété intellectuelle, c'est-à-dire la propriété des droits liés aux produits et à l'information créés dans le cadre de l'appel de propositions, demeure celle du bénéficiaire. Le gouvernement du Canada fera référence à certains projets dans des publications, des produits ou sur le site Web de son programme pour l'API. Il pourrait également, avec l'approbation du chef d'équipe, utiliser et distribuer à d'autres fins les produits découlant des projets réalisés dans le cadre de l'appel de propositions.

RECONNAISSANCE PUBLIQUE

Les chefs et les membres des équipes doivent reconnaître le soutien financier reçu du Programme du gouvernement du Canada pour l'API dans l'ensemble de leurs documents, publications, sites Web, présentations et activités destinés au public. Ils doivent entre autres utiliser les identificateurs et les logos du gouvernement du Canada afin d'indiquer que leur projet a été réalisé avec l'appui du Programme du gouvernement du Canada pour l'API.

RAPPORTS

Les demandeurs seront tenus de présenter au Bureau du Programme canadien de l'API un *rapport d'étape de milieu d'année*, un *rapport annuel* et un *rapport financier de fin d'année*. Ils devront également soumettre un *rapport final* lorsque prendra fin le financement de leur projet.

Le rapport d'étape de milieu d'année et le rapport annuel de fin d'année devront faire état des progrès faits par rapport aux objectifs du projet, des résultats obtenus et des réalisations. Le rapport annuel de fin d'année comprendra également des copies de tous les produits et éléments livrables réalisés au cours de l'année. Si le projet doit se poursuivre, le rapport annuel décrira aussi en détail tout changement que l'on propose d'apporter au projet et au budget dans l'année à venir. Dans le cas d'un projet pluriannuel, les paiements futurs seront versés dans la mesure où il est démontré que le projet avance de façon satisfaisante, notamment que des étapes clés ont été franchies et que des progrès évidents ont été réalisés par rapport aux objectifs fixés. Si on juge que le projet ou le budget a beaucoup changé par rapport aux projections faites au moment de la première approbation, le maintien du financement pourrait dépendre d'un nouvel examen.

Un état financier vérifié des recettes et des dépenses, produit conformément aux principes de vérification généralement reconnus, sera exigé pour tous les projets. Les seules exceptions admises à cet égard sont les projets pour lesquels le demandeur sollicite moins de 30 000 \$ et les projets issus d'une université, d'un conseil scolaire constitué ou d'un autre ordre de gouvernement. Ces demandeurs devront soumettre un état des recettes et des dépenses.

Les demandeurs seront aussi tenus de soumettre au Bureau du Programme canadien de l'API un rapport final dans les trois mois suivant la fin du financement. Le rapport final du projet devra être accompagné de copies de tous les produits et les éléments livrables.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS

Le Bureau du Programme canadien de l'API, établi à Affaires indiennes et du Nord Canada, doit recevoir les propositions d'ici le **mardi 15 janvier 2008** en fin de journée.

Présentez votre proposition à l'aide des formulaires prévus à cette fin et conformément aux Directives pour la présentation des demandes. Celles-ci contiennent des renseignements détaillés qui vous aideront à préparer votre proposition, y compris une liste des dépenses admissibles.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme du gouvernement du Canada pour l'API, visitez le site Web suivant : www.ipy-api.gc.ca.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide pour préparer votre proposition, n'hésitez pas à communiquer avec l'un des bureaux suivants :

- **Bureau du Programme canadien de l'API**
Tél. : 819-994-1803
Télec. : 819-934-0584
Courriel : api-ipy@ainc-inac.gc.ca
- **Numéros sans frais d'AINC**
1-800-567-9604
1-866-553-0554 (TTY pour les personnes malentendantes)
- **Les bureaux de coordination nordiques** constituent les points de contact régionaux dans le cadre de l'API :
 - **Nunavut** – situé à l'Institut de recherche du Nunavut
 - Tél. : 867-979-7290
 - Téléc. : 867-979-7109
 - Courriel : jshirley@nac.nu.ca
 - **Yukon** – situé au Conseil des Premières nations du Yukon

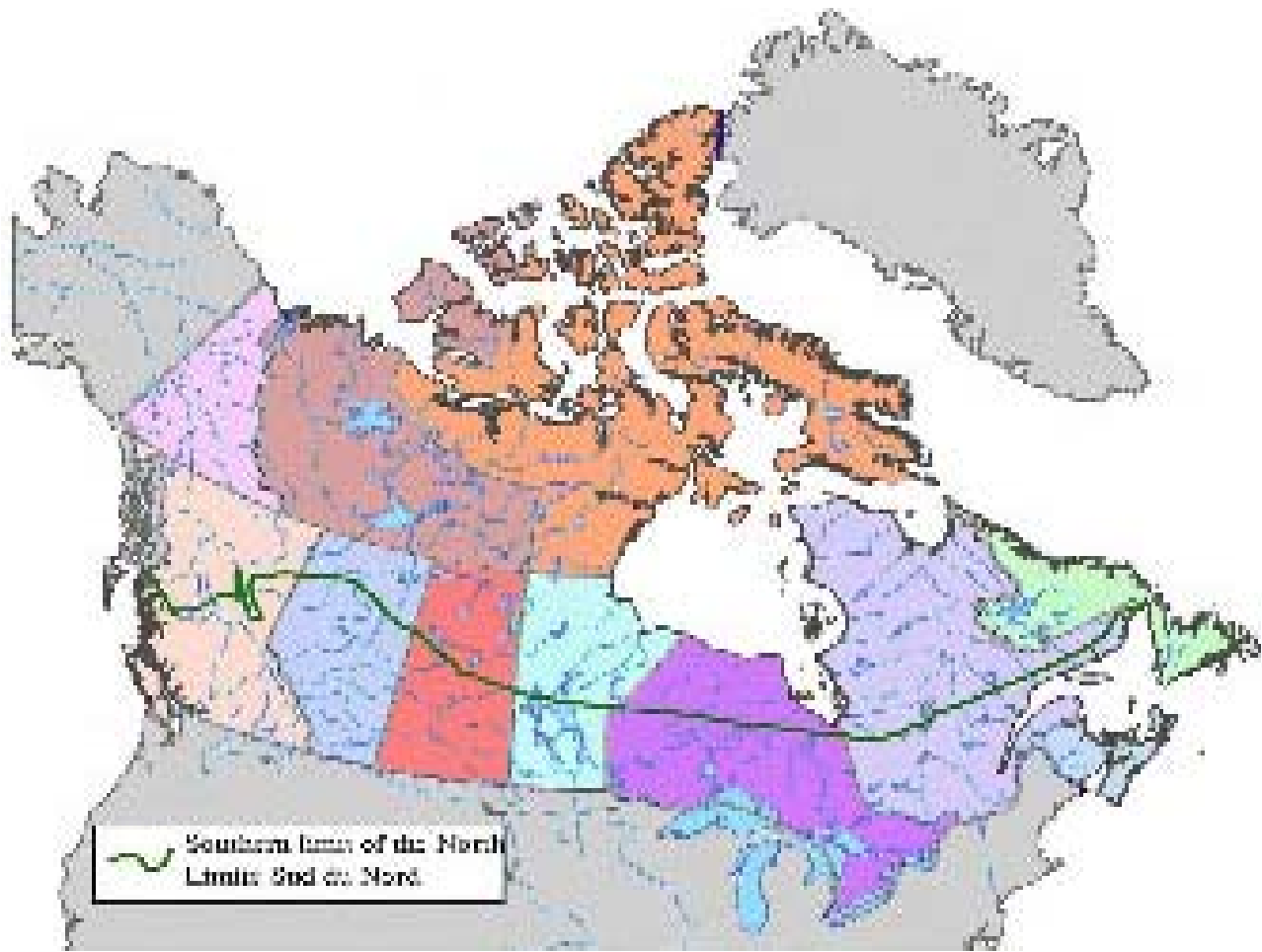
- Tél. : 867-393-9237
- Téléc. : 867-668-6577
- Courriel : bvandijken@cyfn.net
- **Nunavik** – situé au Centre de recherche du Nunavik
 - Tél. : 819-964-2951
 - Téléc. : 819-964-2230
 - Courriel : b_ford@makivik.org
- **Territoires du Nord-Ouest** – situé à l'Institut de recherche Aurora
 - Tél. : 867-777-3298, poste 30
 - Téléc. : 867-777-4264
 - Courriel : amero@auroracollege.nt.ca

Vous pouvez aussi vous informer davantage sur l'API en visitant le site Web du Secrétariat canadien de l'API à www.ipycanada.ca et celui du programme international à www.ipy.org.

Merci de l'intérêt que vous portez à l'Année polaire internationale.

Annexe A

Cadre géographique



Limite méridionale du pergélisol discontinu